

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 1 septembre 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40
Tous les délégués, sauf
MM. KELLER, WEISHAAR, STEINER, WAGNER, LOBSTEIN,
FROELICH, (excusés)
MM. MESSMER, BABILON, (non excusés)

DEL. N° 93/2003

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « ENTRETIEN DES BATIMENTS D'INTERET PATRIMONIAL »

- VU la délibération du Bureau du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,
- VU sa délibération du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le Conseil Général,
- VU sa délibération du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,
- VU l'avis du Bureau en date du 19 mai 2003,
- CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le 9.7.2003,
- ENTENDU l'exposé de M. WITTMER, Vice-Président chargé du dossier,

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le conseil communautaire, après débat, décide à l'unanimité, ce qui suit :

- ***d'attribuer des aides au titre de l'opération d'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial, soit :***

Peinture

276 € (120 m² x 2,3 €)

à M. Gérard WIRRMANN (Forstheim)

425,50 € (185 m² x 2,3 €)

à M. Charles FULLENWARTH (Langensoultzbach)

425,50 € (185 m² x 2,3 €)

à Mme Albertine MEYER (Hinterfeld)

Peinture, enduit à la chaux, ouvertures en bois

418,60 € (182 m² x 2,3 €) peinture

168,64 € (54,40 m² x 3,1 €) enduit à la chaux

346,50 € (9 paires volets x 38,5 €) ouvertures en bois

soit un total de 933,74 € à M. Valentin WOLFF (Wingen)

- » **d'accorder une subvention en déduisant le soubassement qui avait causé un litige** (voir délibérations des conseils communautaires du 24.3.03 et 26.5.2003)

Peinture

358,80 € (156 m² x 2,3 €)

à M. Frédéric APFEL (wingen)

- **de ne pas accorder d'aide à :**

M. Sébastien MARY (Froeschwiller), les travaux ont été effectués en propre régie

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

- **d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :**

Ouvertures (menuiserie bois)

269,50 € (7 fenêtres x 38,5 €)

269,50 € (7 paires de volets x 38,5 €)

soit un total de 539 € à Mme Sonia WEISGERBER (Lembach)

Peinture, enduit à la chaux,

194,31 € (62,68 m² x 3,1 €) enduit à la chaux

356,27 € (154,90 m² x 2,3 €) peinture

soit un total de 550,58 € à M. Alain WEILER (Langensoultzbach)

Couverture (tuiles biberschwantz)

570,40 € (184 m² x 3.1 €) maison

328,60 € (106 m² x 3.1 €) hangar

soit un total 899 € à Mme Anne GRESS (Laubach)

Peinture,

230 € (100 m² x 2,3 €)

à Melle Madeleine HELMER (Laubach)

Éléments en pierre de taille, peinture

555,96 € (3 706 € x 15 %) éléments pierre de taille

156,40 € (68 m² x 2,3 €) peinture

soit un total de 712,36 € à la Boucherie-Charcuterie MULLER (Lembach)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 3 septembre 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

